

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 9 juin 2016

HEURE	REMARQUES
8 h 38	Reprise de l'audience du 8 juin 2016
8 h 38	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
8 h 39	M <sup>c</sup> Yves Fréchette (HQT) informe que les réponses aux engagements d'HQT ont été déposées au SDÉ ce matin. Pour ce qui est de la contestation de SÉ-AQLPA, ce sera régularisé au cours de la matinée
8 h 40	M <sup>c</sup> Franklin S. Gertler (MSAH) fait part que contrairement à ce qui est mentionné dans les notes sténographiques de l'audience d'hier, c'est la MSAH qui a demandé l'engagement n <sup>o</sup> 3 d'HQT et non SÉ-AQLPA
8 h 41	Contre-interrogatoire des témoins Kaven Davignon, Louis-Martin Levac, Pierre Poirier et Denis Chalifoux, qui tous témoignent sous la même affirmation solennelle pour la MRC, par M <sup>c</sup> Franklin S. Gertler pour la MSAH
9 h 01	Fin du contre-interrogatoire des témoins Davignon, Levac, Poirier et Chalifoux par M <sup>c</sup> Franklin S. Gertler pour la MSAH
9 h 02	Contre-interrogatoire des témoins Davignon, Levac, Poirier et Chalifoux par M <sup>c</sup> Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 17	<u>Objection par M<sup>c</sup> Fréchette</u> (on s'égare – on est hors propos)
9 h 18	Réplique de M <sup>c</sup> Neuman
9 h 19	M. Boulianne est d'accord avec l'objection de M <sup>c</sup> Fréchette à l'égard de la dernière question de M <sup>c</sup> Neuman
9 h 20	M <sup>c</sup> Neuman retire sa dernière question
9 h 20	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Davignon, Levac, Poirier et Chalifoux par M <sup>c</sup> Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 36	Fin du contre-interrogatoire des témoins Davignon, Levac, Poirier et Chalifoux par M <sup>c</sup> Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 36	Pas de contre-interrogatoire des témoins Davignon, Levac, Poirier et Chalifoux par M <sup>c</sup> Yves Fréchette pour HQT
9 h 36	Les témoins Davignon, Levac, Poirier et Chalifoux sont libérés
9 h 37	M <sup>c</sup> Lescop corrige la prémisse factuelle de M <sup>c</sup> Neuman
9 h 37	L'audience est suspendue jusqu'à 9 h 55
10 h 05	Reprise de l'audience
10 h 06	M <sup>c</sup> Franklin S. Gertler (MSAH), en vue du voir-dire, propose d'interroger chacun des témoins (Paul Paquin et Élane Genest) sur son CV et de leur faire adopter la preuve. Il indique qu'il aurait de la jurisprudence à déposer
10 h 08	M <sup>c</sup> Fréchette mentionne qu'il s'en remet à la Régie sur la façon de procéder avec le voir-dire
10 h 09	M. Boulianne indique qu'il va entendre M <sup>c</sup> Gertler puis M <sup>c</sup> Fréchette
10 h 10	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Paul Paquin</u> , consultant en énergie, 1685, Croissant Séguin, Brossard <u>Élane Genest</u> , architecte paysagiste et aménagiste, spécialiste en urbanisme, 670, avenue du Parc, Sherbrooke

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 9 juin 2016

HEURE	REMARQUES
10 h 11	M. Boulianne demande à M <sup>c</sup> Gertler de ne pas faire adopter la preuve par les témoins Paquin et Genest, mais de procéder uniquement avec le voir-dire
10 h 11	Interrogatoire du témoin Paquin par M <sup>c</sup> Gertler en vue de le faire reconnaître comme témoin expert
10 h 24	Intervention de M <sup>c</sup> Fréchette. Il demande à ce que M <sup>c</sup> Gertler ne le paraphrase pas
10 h 25	M. Boulianne invite M <sup>c</sup> Gertler à poursuivre
10 h 25	Poursuite de l'interrogatoire du témoin Paquin par M <sup>c</sup> Gertler en vue de le faire reconnaître comme témoin expert
10 h 33	Fin de l'interrogatoire du témoin Paquin par M <sup>c</sup> Gertler en vue de le faire reconnaître comme témoin expert
10 h 33	M <sup>c</sup> Gertler demande la qualification suivante pour M. Paquin comme témoin expert : expert en génie électrique et économie en ce qui concerne la planification, la conception et l'évaluation des réseaux électriques et comparaison technicoéconomique des options d'investissements
10 h 34	Interrogatoire du témoin Genest par M <sup>c</sup> Gertler en vue de le faire reconnaître comme témoin expert
10 h 50	<u>Objection par M<sup>c</sup> Fréchette</u> (question non pertinente dans le cadre d'un voir-dire)
10 h 50	Réplique de M <sup>c</sup> Gertler
10 h 51	Poursuite de l'interrogatoire du témoin Genest par M <sup>c</sup> Gertler en vue de le faire reconnaître comme témoin expert
10 h 55	Fin de l'interrogatoire du témoin Genest par M <sup>c</sup> Gertler en vue de le faire reconnaître comme témoin expert
10 h 55	M <sup>c</sup> Gertler demande la qualification suivante pour Mme Genest comme témoin expert : expert en localisation, intégration et optimisation des équipements de lignes et de postes électriques
10 h 55	Contre-interrogatoire du témoin Paquin par M <sup>c</sup> Fréchette
11 h 02	Fin du contre-interrogatoire du témoin Paquin par M <sup>c</sup> Fréchette
11 h 02	Contre-interrogatoire du témoin Genest par M <sup>c</sup> Fréchette
11 h 07	Fin du contre-interrogatoire du témoin Genest par M <sup>c</sup> Fréchette
11 h 08	Argumentation de M <sup>c</sup> Fréchette sur les demandes de reconnaissance de statut de témoin expert des témoins Paquin et Genest
11 h 13	<u>M<sup>c</sup> Fréchette produit :</u> <u>B-0086</u> : extraits des notes sténographiques de l'audience du 15 décembre 2011 dans le dossier R-3776-2011
11 h 13	Poursuite de l'argumentation de M <sup>c</sup> Fréchette sur les demandes de reconnaissance de statut de témoin expert des témoins Paquin et Genest
11 h 14	<u>M<sup>c</sup> Fréchette produit :</u> <u>B-0087</u> : jugement White Burgess Langille Inman c. Abbott and Haliburton Company Limited et als., (2015) 2 S.C.R.
11 h 14	Poursuite de l'argumentation de M <sup>c</sup> Fréchette sur les demandes de reconnaissance de statut de témoin expert des témoins Paquin et Genest

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 9 juin 2016

HEURE	REMARQUES
11 h 24	Fin de l'argumentation de M <sup>c</sup> Fréchette sur les demandes de reconnaissance de statut de témoin expert des témoins Paquin et Genest
11 h 24	Argumentation de M <sup>c</sup> Gertler sur les demandes de reconnaissance de statut de témoin expert des témoins Paquin et Genest
11 h 39	M. Boulianne rappelle à M <sup>c</sup> Gertler que la preuve de MSAH a été acceptée par la Régie et qu'il doit s'en tenir à la contestation du statut de témoin expert
11 h 39	Représentations de M <sup>c</sup> Gertler
11 h 42	Commentaires de M <sup>c</sup> Fréchette
11 h 43	Représentations de M <sup>c</sup> Gertler
11 h 43	Représentations de M <sup>c</sup> Fréchette
11 h 44	<u>M<sup>c</sup> Gertler produit :</u>  C-MSAH-0082 : extraits de l'avis A-2005-01 de la Régie de l'énergie rendu dans le dossier R-3563-2005 C-MSAH-0083 : décision D-2010-061 rendue par la Régie de l'énergie le 20 mai 2010 dans le dossier R-3721-2010 C-MSAH-0084 : décision D-2008-030 rendue par la Régie de l'énergie le 7 mars 2008 dans le dossier R-3646-2007
11 h 45	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
13 h 06	Reprise de l'audience
13 h 06	M. Boulianne fait part de la décision de la Régie à l'effet qu'elle reconnaît le statut de témoin expert à Mme Élane Genest et la qualification suivante : expert en localisation, intégration et optimisation des équipements de lignes et de postes électriques ainsi que le statut de témoin expert à M. Paul Paquin et la qualification suivante : expert en génie électrique et économie en ce qui concerne la planification, la conception et l'évaluation des réseaux électriques et comparaison technicoéconomique des options d'investissements
13 h 10	M <sup>c</sup> Franklin S. Gertler (MSAH) présente ses témoins : M. André Genest, Mme Lisette Lapointe, Mme Fabienne Mathieu, M. Paul Paquin et Mme Élane Genest
13 h 11	<u>M<sup>c</sup> Gertler produit :</u>  C-MSAH-0085 : présentation power point des études environnementales et paysagères comparatives des solutions 1 et 3 d'Hydro-Québec par Genest Experts Conseils
13 h 12	<u>Affirmation solennelle :</u>  <u>André Genest</u> , maire de la municipalité de Wentworth-Nord et préfet suppléant de la MRC des Pays-d'en-Haut, 3488, Principale, Wentworth-Nord et 1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle <u>Lisette Lapointe</u> , mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard, 1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard <u>Fabienne Mathieu</u> , urbaniste, 6615, 1 <sup>re</sup> Avenue, Québec <u>Paul Paquin</u> , qui témoigne sous la même affirmation solennelle <u>Élane Genest</u> , qui témoigne sous la même affirmation solennelle
13 h 14	Adoption de la preuve de la MSAH et de la MRC des Pays-d'en-Haut par les témoins André Genest, Lapointe, Mathieu, Paquin et Élane Genest

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 9 juin 2016

HEURE	REMARQUES
13 h 24	Interrogatoire du témoin André Genest par M <sup>c</sup> Gertler
13 h 40	Fin de l'interrogatoire du témoin André Genest par M <sup>c</sup> Gertler
13 h 40	Présentation par le témoin Paquin
14 h 13	Fin de la présentation par le témoin Paquin
14 h 13	Interrogatoire du témoin Paquin par M <sup>c</sup> Gertler
14 h 17	Fin de l'interrogatoire du témoin Paquin par M <sup>c</sup> Gertler
14 h 19	Présentation par le témoin Élane Genest
14 h 53	Fin de la présentation par le témoin Élane Genest
14 h 53	Interrogatoire du témoin Élane Genest par M <sup>c</sup> Gertler
14 h 58	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h 10
15 h 11	Reprise de l'audience
15 h 12	Interrogatoire du témoin Mathieu par M <sup>c</sup> Gertler sur ses compétences professionnelles
15 h 18	Présentation par le témoin Mathieu
15 h 34	Fin de la présentation par le témoin Mathieu
15 h 34	Interrogatoire du témoin Mathieu par M <sup>c</sup> Gertler
15 h 36	Fin de l'interrogatoire du témoin Mathieu par M <sup>c</sup> Gertler
15 h 36	Présentation par le témoin Lapointe
15 h 54	Fin de la présentation par le témoin Lapointe
15 h 54	Comme le témoin Mathieu ne pourra être à la Régie demain pour le contre-interrogatoire, M. Boulianne demande aux différents procureurs s'ils ont des questions pour le témoin Mathieu
15 h 56	M <sup>c</sup> Lescop (MRC), M <sup>c</sup> Neuman (SÉ-AQLPA), M <sup>c</sup> Fréchette (HQT) et M <sup>c</sup> Cardinal (Régie) informent qu'ils n'auront pas de question pour le témoin Mathieu
15 h 57	Le témoin Mathieu est libéré
15 h 57	L'audience est ajournée au 10 juin 2016 à 9 h
	<i>Johanne Le buis</i> Johanne Lebus, greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 9 JUIN 2016**

**DOSSIER : R-3960-2016**

**DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE LA  
LIGNE À 120 KV DU GRAND-BRÛLÉ – DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR**

Le régisseur désigné dans ce dossier est **M. Gilles Boulianne**

La procureure de la Régie est **M<sup>e</sup> Amélie Cardinal**

La requérante est :

**HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**  
Représentée par **M<sup>e</sup> Yves Fréchette**

Les intervenants sont :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD ET MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT**

Représentées par **M<sup>e</sup> Franklin S. Gertler** *présent Am et Pm*

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA  
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**

Représenté par **M<sup>e</sup> Dominique Neuman** *présent Am et Pm*

**VILLE DE MONT-TREMBLANT, LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ  
ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES (LA VILLE DE  
MONT-TREMBLANT ET AL.)**

Représentées par **M<sup>e</sup> Raphaël Lescop** *présent Am et Pm*

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE  
DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

---

---

---

---

Je demanderais aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

DEBUT: 8h 38

REPRISE: 13h 06

DINER: 11h 45

AJOURNEMENT: 15h 57

## LISTE DES TÉMOINS

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 9 juin 2016

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Kaven Davignon	2016/06/09
ENTREPRISE :	MRC des Laurentides	
PROFESSION :	Même affirmation solennelle	
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Louis-Martin Levac	2016/06/09
ENTREPRISE :	Ville de Mont-Tremblant	
PROFESSION :	Même affirmation solennelle	
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Pierre Poirier	2016/06/09
ENTREPRISE :	Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré	
PROFESSION :	Même affirmation solennelle	
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Denis Chalifoux	2016/06/09
ENTREPRISE :	MRC des Laurentides et Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	
PROFESSION :	Même affirmation solennelle	
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Paul Paquin	2016/06/09
ENTREPRISE :		
PROFESSION :	Consultant en énergie	
ADRESSE :	1685, Croissant Séguin Brossard	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Élaine Genest	2016/06/09
ENTREPRISE :	Genest Experts Conseils	
PROFESSION :	Architecte paysagiste et aménagiste, spécialiste en urbanisme	
ADRESSE :	670, avenue du Parc Sherbrooke	

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3960-2016

Date : 9 juin 2016

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :	Lisette Lapointe	2016/06/09
ENTREPRISE :	Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	
PROFESSION :	Mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard	
ADRESSE :	1881, chemin du Village Saint-Adolphe-d'Howard	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :	André Genest	2016/06/09
ENTREPRISE :	MRC des Pays-d'en-Haut	
PROFESSION :	Maire de la municipalité de Wentworth-Nord et préfet suppléant de la MRC des Pays-d'en-Haut	
ADRESSE :	3488, Principale, Wentworth-Nord et 1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :	Fabienne Mathieu	2016/06/09
ENTREPRISE :	ÉCOgestion – solutions inc.	
PROFESSION :	Urbaniste	
ADRESSE :	6615, 1 <sup>re</sup> Avenue Québec	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

